

Renouvellement partiel du Conseil de l'IUT 16  
Collège A  
Scrutins du 12 février 2019  
Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;  
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;  
Vu les Statuts de l'IUT 16 ;  
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du 12 février 2019 ;

**Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :**

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électeurs inscrits	4
Nombre de votants	4
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	4

Répartition des sièges

Liste	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
DASCALESU - FATU - PAILLOT	4	100,0%	3,00	3	0,00	0	3
Total	4						3
Sièges pourvus				3		0	
Sièges restant à pourvoir				0		0	
Quotient électoral	3						
	1,33						

**Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :**

Proposition d'attribution du ou des siège(s) à :

Liste	Titulaires
DASCALESU - FATU - PAILLOT	DASCALESU Lucien
DASCALESU - FATU - PAILLOT	FATU Aurélian
DASCALESU - FATU - PAILLOT	PAILLOT Jean-Marie

**Article 3 : Proclamation – Election :**

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu(s) le(s) candidat(s) désigné(s) à l'article 2.

**Article 4 : Affichage – Publication :**

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'IUT 16 et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 14 février 2019

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT

